



**Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO
Directrice des ressources humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex**

Lunel, le 23 octobre 2012

Objet : Négociation sur l'égalité femmes/hommes

Madame,

En vue de la prochaine réunion de négociation relative à l'égalité femmes/hommes du 26 octobre prochain, nous vous transmettons les pistes de réflexion et les propositions dont la CFDT souhaite débattre à cette occasion. Les 5 thèmes essentiels que nous avons retenus se rapportent à :

1. L'embauche ;
2. La formation ;
3. L'accessibilité aux différents métiers et postes de l'entreprise ;
4. La rémunération réelle ;
5. L'articulation vie privée/vie professionnelle.

Il est capital, à travers cette négociation, que la volonté de résoudre les écarts soit effective, objective et mesurable. Les bonnes intentions des uns et des autres ne sont, aujourd'hui, plus suffisantes car trop de chemin reste à parcourir.

Ainsi, sans être exhaustifs, les principes ci-dessous doivent prendre toute leur place dans cette négociation. **Ceux qui seront retenus devront être suivis par des indicateurs afin d'en suivre l'évolution et de mesurer que les engagements seront tenus :**

- Engagement d'assurer une égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour des tâches ou missions qui exigent un ensemble comparable de connaissances professionnelles reconnues par un titre, diplôme ou pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise et de responsabilités.
- Tout mettre en œuvre pour résorber les écarts de REM constatés, à compétences et niveaux de responsabilités équivalents pour un même travail ou un travail de même valeur.
- Garantie d'augmentation salariale au retour d'un congé maternité, d'adoption ou d'éducation à temps plein. Doivent être concernées les augmentations générales ainsi que la moyenne de la catégorie pour les augmentations individuelles.
- Neutralisation des périodes de maternité ou d'adoption pour la détermination de la part variable chez les cadres.

- Porter une attention particulière à la rémunération des salarié(e)s à temps partiel (évolution comparable à celles des salariés à temps plein).
- Formation : favoriser la proximité par rapport aux lieux de travail et éviter ainsi de longs trajets et/ou de partir la veille. Eviter les formations et réunions le lundi matin.
- Articulation vie privée/vie professionnelle. La réflexion doit porter sur la qualité du travail plutôt que sur le présentéisme.
- Tenue d'un entretien avant le départ en congés, notamment pour évoquer les modalités de retour.
- Garantie de retrouver son emploi ou a minima un poste équivalent en termes de responsabilités et de rémunération.
- Tenue d'un entretien au retour du congé, notamment pour évoquer les événements importants pendant l'absence du salarié, ses besoins éventuels en formation, l'adaptation éventuelle du poste (horaires, etc.).

Comme nous vous l'avons précisé, ces points sont des pistes de réflexion, non exhaustives qu'il nous paraît important de porter au débat dans cette négociation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF
Floréal PINOS



Délégué syndical central